

WEBINAIRE

NOUVELLES OGAT |

UNE RÉVOLUTION TRANQUILLE
EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE?



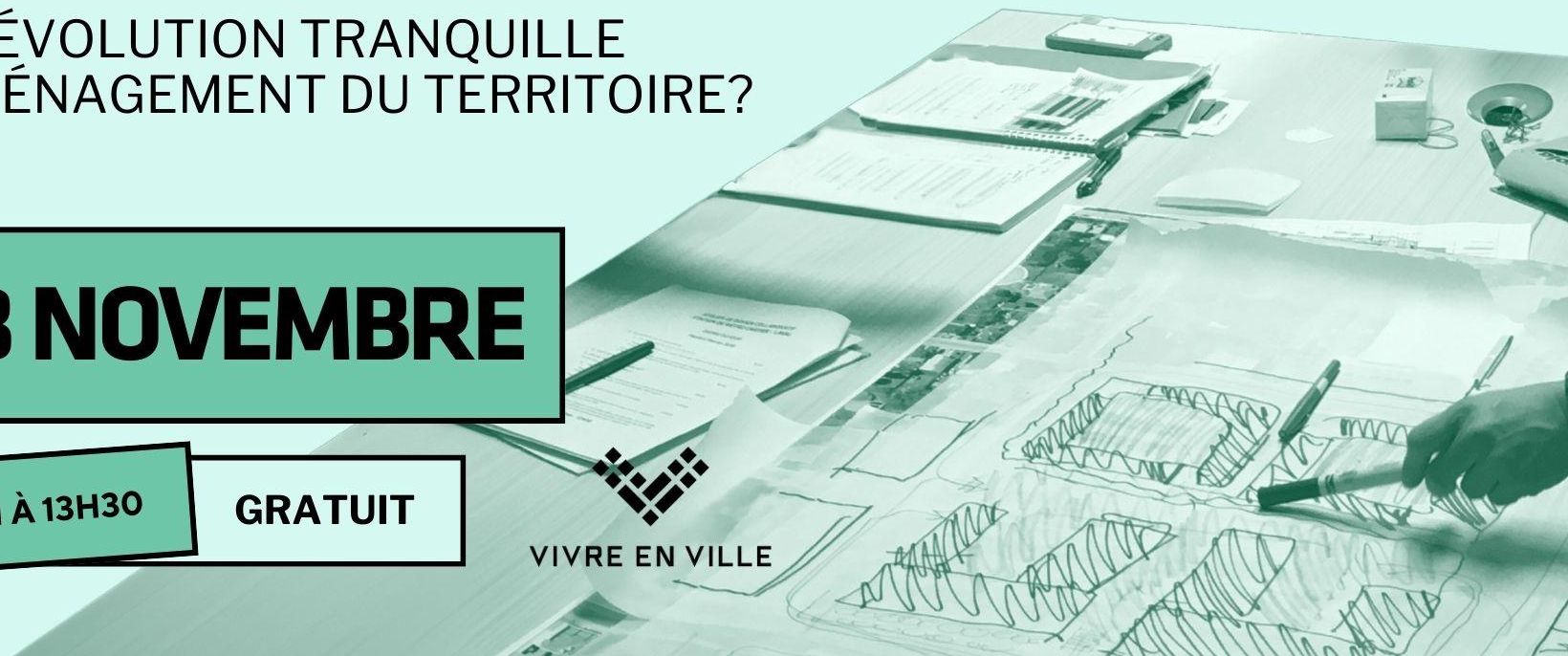
13 NOVEMBRE

DE 12H À 13H30

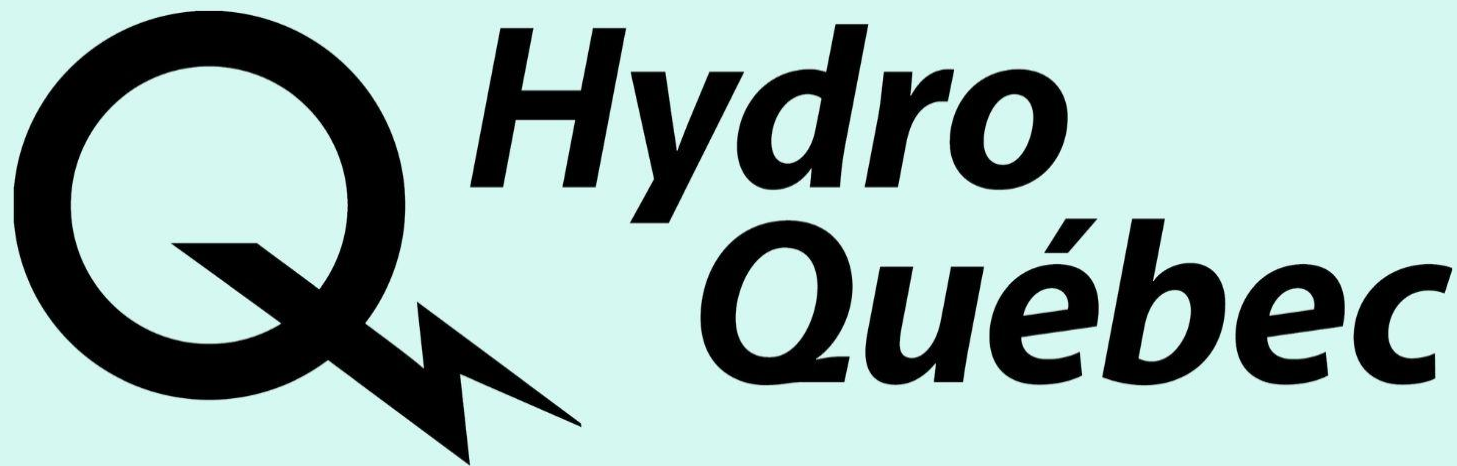
GRATUIT



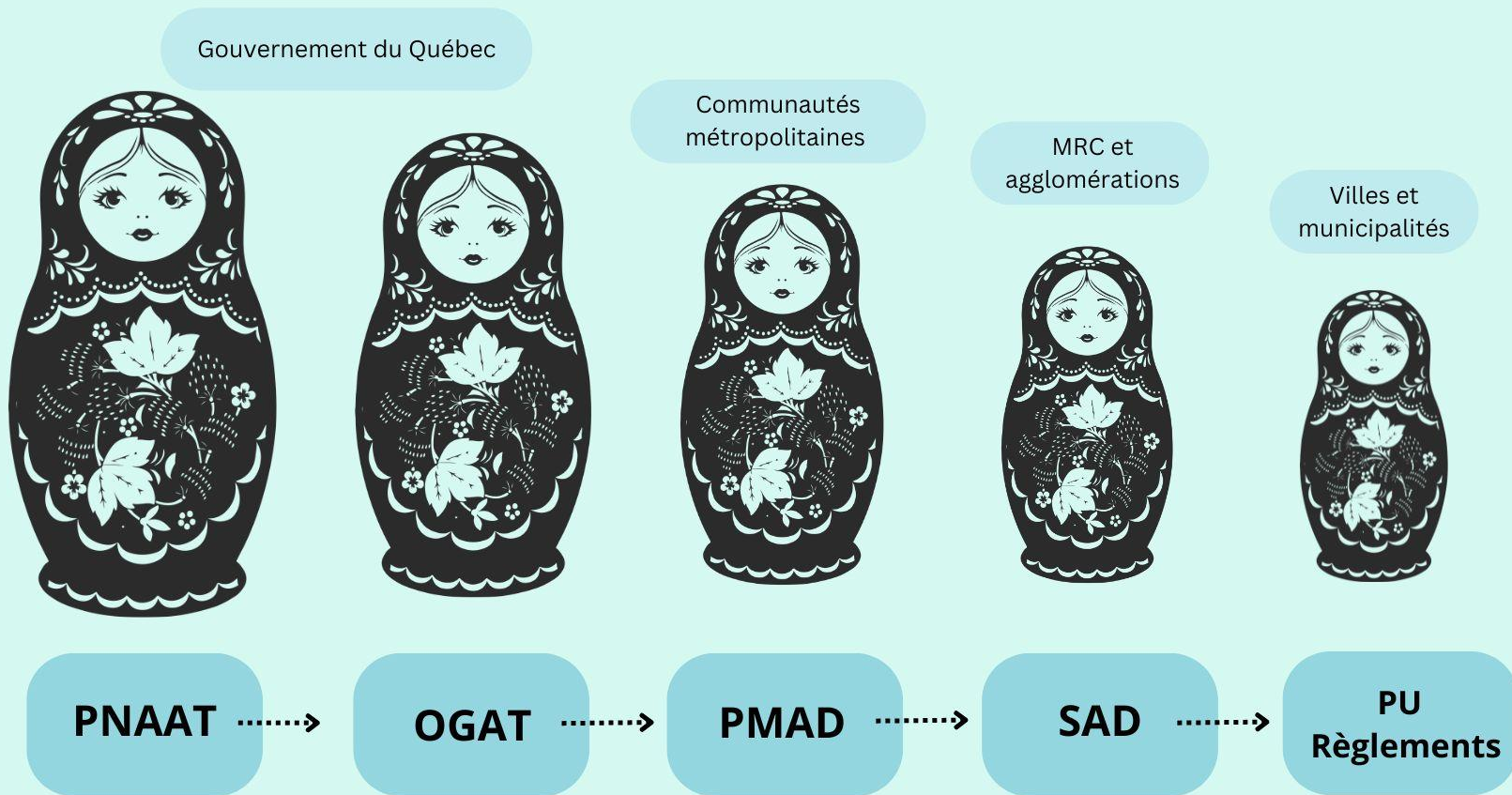
VIVRE EN VILLE



PARTENAIRE DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE



L'ABC DES OGAT | LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE AU QUÉBEC



L'ABC DES OGAT | METTRE EN OEUVRE LES FINALITÉS DE LA PLANIFICATION

1. L'utilisation optimale du territoire, notamment en vue de limiter l'étalement urbain, de manière à assurer que les générations futures pourront y vivre et y prospérer;
2. La création de milieux de vie complets, de qualité, conviviaux et propices à l'adoption de saines habitudes de vie;
3. Le développement et le maintien d'une offre en habitation répondant à la diversité des besoins;
4. La prévention et la réduction des risques et des nuisances susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des personnes et la sécurité des biens;
5. La lutte contre les changements climatiques, incluant l'adaptation à ceux-ci;
6. Le développement de communautés prospères, dynamiques et attractives;
7. La mobilité durable, dans une perspective de sécurité, d'accessibilité et de multimodalité;
8. La protection, la mise en valeur et la pérennité du territoire et des activités agricoles;
9. La conservation et la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité ainsi que l'accessibilité à la nature;
10. La préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages;
11. La gestion optimale des infrastructures et des équipements publics;
12. La gestion durable et intégrée des ressources en eau;
13. La préservation et la mise en valeur des ressources naturelles.

L'ABC DES OGAT | LES CATÉGORIES DE MRC

- **Groupe A** – MRC qui font partie d'une **communauté métropolitaine** (CM)
 - **Groupe B** – Villes exerçant certaines compétences de MRC et comprises dans une **région métropolitaine de recensement** (RMR)
 - **Groupe C** – MRC en **périphérie des CM** de Montréal et de Québec et de la ville de Gatineau
- } Document 1
- **Groupe D** – MRC dont le pôle urbain compte **20 000 habitants et plus** (document 2)
 - **Groupe E** – MRC en **croissance démographique** dont le pôle urbain compte moins de 20 000 habitants (document 3)
 - **Groupe F** – MRC en **décroissance démographique** dont le pôle urbain compte moins de 20 000 habitants (document 4)

L'ABC DES OGAT | RESSOURCE UTILE

Les bulletins Muni-Express

- Bulletins d'informations réalisés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Vulgarisation du contenu généralement lié à la législation
- S'adresse aux acteurs du monde municipal et des régions

